



49721

Distr.  
GENERALE

E/CN.14/339  
9 février 1965  
FRANCAIS

Original: ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE  
Septième session  
Nairobi, 9 - 23 février 1965  
Point 5 (j) (ii) de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION,  
LA SCIENCE ET LA CULTURE SUR LES PROGRES REALISES EN AFRIQUE  
DANS LE DOMAINE DE L'EDUCATION

1. L'Unesco a poursuivi en 1964 la mise en oeuvre de son programme d'activités en Afrique en mettant l'accent sur la planification de l'éducation.

Conférence des ministres de l'éducation des pays d'Afrique

2. La Conférence des ministres de l'éducation des pays d'Afrique participant au plan de développement de l'éducation en Afrique (adopté à Addis-Abéba en mai 1961), a tenu sa première session à Abidjan (Côte-d'Ivoire) du 17 au 24 mars 1964. Avec le concours de la CEA, l'Unesco a fourni les services nécessaires au déroulement de cette conférence à laquelle assistait le Directeur général de l'Unesco; le Secrétaire exécutif de la CEA s'était fait représenter. Le Secrétaire général par intérim de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) était aussi présent. Quarante-cinq pays africains avaient envoyé des représentants.

3. Cinq grandes questions étaient à l'ordre du jour: recommandations de certaines conférences régionales africaines sur la mise en oeuvre du Plan d'Addis-Abéba: plans nationaux d'éducation et progrès réalisés dans la poursuite des objectifs du Plan d'Addis-Abéba, notamment en ce qui concerne la mise en place de l'appareil administratif chargé de la planification de l'éducation et de l'appréciation des résultats obtenus et d'assurer l'intégration du plan d'éducation au plan global de développement économique et social du pays; financement des plans nationaux

d'éducation; évaluation des résultats acquis à l'échelle du continent grâce à la mise en oeuvre du Plan d'Addis-Abéba; nature des relations entre la Conférence des ministres de l'éducation des pays africains et les commissions spéciales de l'OUA pour l'éducation et la culture et pour la recherche scientifique.

4. Pour ce dernier point, la Conférence a recommandé à l'OUA et à l'Unesco de négocier et de conclure un accord définissant les relations entre les deux organisations en vue d'intensifier la coopération entre elles.

5. La Conférence a recommandé d'ajouter l'Université du Rwanda, l'Université de Stanleyville au Congo (Léopoldville) et l'Université de la Rhodésie du Nord (Zambie) à la liste des universités africaines établie en septembre 1962 par la Conférence de Tananarive sur l'avenir de l'enseignement supérieur en Afrique. Elle a exprimé l'avis que le développement de l'enseignement supérieur en Afrique doit être planifié dans le cadre des plans d'éducation et elle a attiré l'attention des participants sur la nécessité de réduire au maximum le coût de l'enseignement universitaire.

6. La Conférence a approuvé les recommandations et résolutions de la Conférence régionale sur la planification et l'organisation des programmes d'alphabétisation en Afrique, (également tenue à Abidjan du 9-14 mars 1964) qui a groupé une cinquantaine de fonctionnaires supérieurs de 35 pays africains. Elle a reconnu et approuvé l'importance croissante accordée par les plans nationaux de développement de l'éducation à l'alphabétisation et à l'éducation des adultes en tant que partie essentielle de l'évolution de la société dans ses divers secteurs et à divers niveaux.

### Planification et administration du développement de l'éducation

7. Afin d'assurer une collaboration étroite avec la CEA dans le domaine des programmes de développement de l'éducation en Afrique, l'Unesco a nommé à Addis-Abéba un fonctionnaire chargé de la liaison entre les deux organisations. Elle a également prêté son concours à la CEA pour la préparation d'une étude économique sur l'Afrique de l'ouest et du nord qui traite en particulier du rôle de l'enseignement et des politiques d'enseignement dans l'ensemble du développement.
8. Afin d'aider les pays africains à mettre au point et à perfectionner leurs plans d'éducation, la CEA a envoyé des missions de planification dans les dix pays suivants qui en avaient fait la demande: Bassoutoland, Betchouanaland, Congo(Brazzaville), Côte-d'Ivoire, Libye, Mali, Rhodésie du Sud, Somalie, Swaziland et Togo, ce qui porte à 21 le nombre des pays africains qui ont reçu des missions de planification depuis la mise en route du Plan d'Addis-Abéba. Ces missions étaient composées de spécialistes en enseignement primaire et secondaire, éducation des adultes, organisation pratique de l'éducation, aspects économiques de l'éducation et statistiques scolaires-qui ont travaillé en collaboration avec les experts de la FAO en éducation rurale. La Somalie et le Burundi ont reçu, sur leur demande, des missions chargées de les aider dans la planification du développement de l'enseignement supérieur. Les rapports de ces missions définissent les grands problèmes que pose l'éducation et font des recommandations sur les moyens d'assurer de manière continue la planification et l'évaluation de l'éducation et son intégration dans le plan national de développement économique et social.
9. En outre, au titre du programme de coopération qu'elle met en oeuvre avec le concours de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, l'Unesco a organisé des missions dans quatre pays africains où y a participé; en Ethiopie une mission pour le choix de projet a été suivie d'une mission chargée de préparer les projets en novembre-décembre. L'Organisation a également fourni du personnel pour des missions envoyées par la Banque en Algérie, au Congo(Léopoldville), à Madagascar et en Mauritanie.

10. L'Unesco a mis à la disposition du directeur de l'Institut africain de développement économique et de planification de Dakar, un groupe de planificateurs de l'enseignement composé de deux spécialistes de l'éducation et d'un expert des aspects économiques de l'éducation; ce groupe a participé en 1964 aux activités de l'Institut: formation d'experts et fonctionnaires africains au développement et à la planification économiques, recherche dans ce domaine et prestation de services consultatifs aux pays africains. Il a également participé à l'organisation d'un cours principal de formation à Dakar et d'un cours spécialisé de trois mois au Caire. Ce dernier cours a été organisé en collaboration avec l'Institut de planification nationale de la République Arabe Unie, l'OIT et l'Unesco et avec le concours de la FAO. Il a réuni 29 fonctionnaires supérieurs de 14 pays africains, spécialistes de la main-d'oeuvre et de l'emploi, de l'éducation et de la formation et des programmes de développement économique.

#### Constructions scolaires

11. Il ressort de nombreux plans nationaux de développement de l'éducation qu'il est nécessaire de construire des bâtiments scolaires à bon marché pour atteindre les objectifs nationaux d'expansion. A cet égard, l'activité régionale du Bureau d'études de l'Unesco sur les constructions scolaires (Khartoum) présente un intérêt particulier. Le Bureau a poursuivi la mise en oeuvre de deux projets de construction, l'un à Omdurman (Soudan), l'autre à Zaria (Nigéria); il a fait une étude des problèmes que pose la construction d'écoles primaires dans les diverses parties du Soudan et a coopéré aux travaux du service de construction d'écoles du ministère soudanais de l'éducation en matière de plans et de structures de bâtiments scolaires à bon marché. Le Bureau de Khartoum a également envoyé un expert au Tanganyika et au Sierra Leone pour évaluer le coût et les techniques de construction envisagés pour deux établissements d'enseignement - une école secondaire de filles au Tanganyika et une école normale d'institutrices au Sierra Leone-- dont la création est prévue au titre d'un projet du Gouvernement suédois relatif au développement de l'éducation féminine en Afrique.

Une fois achevés les projets en cours, le Bureau étendra ses activités à l'échelle de la région et, délaissant l'architecture, s'occupera de rassembler de la documentation et des informations sur des projets particuliers, en s'attachant à aider des organismes nationaux de développement.

Documentation et information sur l'éducation, manuels, méthodes et techniques pédagogiques

12. L'Unesco a continué de s'intéresser à ces questions tant du point de vue qualitatif que quantitatif. Le Centre régional de l'Unesco pour la documentation et la recherche pédagogique en Afrique, dont le siège est à Accra (Ghana), a continué à fournir de la documentation et des renseignements sur l'éducation et a étudié les programmes scolaires. Il a fait une étude sur le passage de la langue vernaculaire à une langue de plus large diffusion. Une autre est en cours sur l'enseignement des sciences dans les écoles secondaires africaines. Ces deux études font suite aux recommandations de la Réunion d'experts sur l'adaptation des programmes de l'enseignement secondaire général, qui s'est tenue à Tananarive en 1962. En août 1964, le Centre a organisé une réunion technique sur la documentation et le matériel d'enseignement (y compris les auxiliaires audio-visuels), pour encourager l'expansion des services nationaux de recherche et de documentation en matière d'éducation. Cette réunion groupait quarante-trois fonctionnaires - venant de 29 pays africains - chargés de centres de documentation et des auxiliaires audio-visuels au service de l'éducation.

13. Le contenu de l'enseignement et l'adaptation des manuels et programmes scolaires aux conditions locales continuent de préoccuper au premier chef les éducateurs africains et des experts ont été demandés dans ce domaine. A plus vaste échelle, le Centre de production de matériel scolaire de Yaoundé, créé avec la collaboration du Gouvernement camerounais, a continué à fournir des services à ses Etats membres (Tchad, Congo(Brazzaville), Gabon, République centrafricaine et Cameroun).

Ses publications comprennent notamment des périodiques destinés aux pays membres, des documents pour la campagne d'alphabétisation au Cameroun et un manuel d'éducation civique à l'usage des écoliers camerounais. Le Gouvernement suisse a financé l'impression d'un manuel à l'usage des maîtres. Lors de sa réunion à Libreville en juillet 1964, le Conseil d'administration du Centre a examiné des plans relatifs à la deuxième phase de ses activités, phase qui s'est ouverte à l'expiration, en août 1964, de l'accord qui régissait les travaux du Centre depuis sa création en août 1961. A ses anciennes fonctions d'impression, de stockage et de diffusion de matériel d'enseignement (y compris les manuels) et de formation des techniciens, le conseil a ajouté la mise au point rédactionnelle de manuels scolaires. Faisant suite à l'accord initial signé par l'Unesco et le Gouvernement du Cameroun, les cinq Etats membres ont conclu un nouvel accord par lequel ils assument l'entière responsabilité des affaires du Centre. Cinq Camerounais débutants au Centre ont fait un stage de neuf mois en Europe grâce à des bourses d'études à l'étranger.

14. Pour ce qui est des méthodes et techniques d'enseignement, on s'est attaché surtout à aider les pays africains à étudier les possibilités de la programmation dans l'enseignement. Comme suite à la réunion d'experts sur l'enseignement programmé qui s'est tenue à Ibadan en juillet 1963, une réunion de travail a été organisée à Zaria en avril 1964 pour analyser, expérimenter et choisir des "programmes" à l'usage des écoles normales, des écoles secondaires et des écoles professionnelles, et pour déterminer des secteurs où le besoin de nouveaux "programmes" se fait sentir. Cette réunion a été suivie d'un cycle d'études organisé au Centre régional de l'Unesco pour la documentation et la recherche pédagogiques en Afrique (Accra) afin de former des professeurs d'écoles normales (psychologie, pédagogie et méthodes) aux techniques de l'enseignement programmé.

### Personnel

15. Les besoins des pays africains en personnel, et surtout en personnel qualifié ont continué de retenir l'attention de l'Unesco. Les deux centres régionaux de formation de professeurs d'écoles normales d'instituteurs et de conseillers pédagogiques ont poursuivi leurs activités. Le Centre de Makerere College à Kampala (Ouganda), pour stagiaires anglophones, a donné trois cours depuis le lancement du projet en 1961 et celui de Bangui (République centrafricaine) pour stagiaires francophones a donné deux cours. L'Unesco a envoyé trois professeurs pour le dernier cours de chacun de ces centres. D'octobre 1963 à juillet 1964, le Centre de Bangui a accueilli 28 stagiaires (venus de neuf pays), celui de Makerere 30 stagiaires (venus de huit pays) bénéficiaires de bourses au titre du programme de l'Unesco. Le Centre de Bangui a commencé son troisième cours en octobre 1964 avec 29 stagiaires.

16. Les Etats membres pourront bénéficier d'un nouveau système d'aide dispensée conjointement par l'Unesco et le FISE dans le domaine de la formation en cours d'emploi des instituteurs aux fins de relever la profession et d'améliorer la qualité de l'enseignement primaire. Au Niger, on a créé des centres de formation qui dépendent des écoles normales. Des instituteurs suppléants ont suivi dans ces centres des cours d'entretien de quatre mois. On a également créé des équipes itinérantes de professeurs dotées d'auxiliaires audio-visuels et de matériel de démonstration et de référence fournis par le FISE. Sous la direction d'un groupe comprenant des fonctionnaires du ministère de l'éducation et un spécialiste de l'enseignement normal (niveau primaire) de l'Unesco ces équipes se sont rendues dans les écoles pour faire des démonstrations et aider les instituteurs à résoudre leurs problèmes professionnels. Ainsi on a pu dispenser une formation en cours d'emploi très nécessaire aux instituteurs qui ne pouvaient pas se libérer de leurs obligations pour suivre des cours de perfectionnement à plein temps. C'est là un des projets entrepris en commun par l'Unesco et le FISE et dirigés pour la partie technique par l'Unesco.

17. A ses sessions de janvier et de juin 1964, le Conseil d'administration du FISE a approuvé dix projets de ce genre dans les domaines suivants: formation d'instituteurs, inspection et administration des écoles primaires, formation de monitrices d'enseignement ménager, éducation rurale, formation préprofessionnelle pour les filles et éducation nutritionnelle.

18. Pour la formation de professeurs de l'enseignement secondaire, on a étendu le réseau d'écoles normales supérieures créé par l'Unesco avec l'aide financière du Fonds spécial des Nations Unies. En 1961, des écoles normales supérieures ont été créées à Yaoundé et Abidjan, en 1962 à Dakar, Bamako, Brazzaville, Lagos et Zaria, en 1963 à Owerri (Nigéria orientale) et Tananarive; en 1964 trois écoles normales supérieures ont été ouvertes en Rhodésie du Sud, au Congo (Léopoldville) et en Nigéria occidentale. Au 30 novembre 1964, il existait 12 établissements de ce genre d'un effectif total de 1750 étudiants, où 110 experts dispensaient un enseignement général et une formation pédagogique.

19. Une réunion des directeurs et experts de l'enseignement des sciences dans les écoles normales supérieures a eu lieu en juillet; les participants ont étudié les grands problèmes que posent la formation des professeurs de l'enseignement secondaire et l'adaptation de cet enseignement en Afrique.

#### Aide au Congo (Léopoldville)

20. L'Unesco a mis en oeuvre un programme de formation en cours d'emploi pour les instituteurs, qui comprend 19 postes, dont 10 ont été financés par le FISE qui a également fourni l'équipement nécessaire. En tout, 900 professeurs de l'enseignement secondaire au Congo ont occupé des postes financés par le Fonds des Nations Unies pour le Congo. L'Unesco a aidé le Gouvernement congolais à pourvoir ces postes et à en assurer la gestion. En outre, elle a créé 100 postes d'experts pour aider à l'organisation pratique et au développement de l'éducation.



21. Le Fonds spécial a approuvé en janvier 1964 le plan d'opération de deux instituts, l'Institut pédagogique national et l'Institut national des mines et il a continué à aider l'Institut national de la construction et des travaux publics. L'Unesco assumera les fonctions d'agent d'exécution du Fonds spécial pour la mise en oeuvre de ces deux projets. Un gros effort a été fait pour normaliser le financement des activités de l'Unesco au Congo. Dorénavant, le programme sera financé en grande partie par les sources normalement accessibles aux institutions de l'Organisation des Nations Unies.

#### Perspectives pour 1965

22. L'exécution des activités précitées se poursuivra en 1965. Certaines seront intensifiées et il y en aura de nouvelles. On peut en mentionner quelques unes; en application des recommandations de la Conférence des ministres de l'éducation des pays d'Afrique qui s'est tenue à Abidjan, l'Unesco délibérera avec l'OUA et la CEA de la possibilité d'organiser en 1966 ou 1967 une conférence des ministres africains de l'éducation dans le cadre d'un accord entre l'Unesco et l'OUA. Des études et travaux préparatoires seront effectués en 1965.

23. Le groupe de planificateurs de l'éducation créé en 1963-1964 à l'Institut africain de développement économique et de planification sera porté à son effectif maximum; quatre éléments, en vertu de l'accord de coopération conclu entre l'Institut et l'Unesco.

24. Le Bureau d'études de l'Unesco sur les constructions scolaires en Afrique (Khartoum) donnera une orientation nouvelle à ses travaux. En fonction des recommandations faites par la Conférence internationale sur la construction scolaire qui s'est tenue à Londres en 1962, et en collaboration avec les institutions régionales analogues de Mexico et de Bandoeng, le Bureau de Khartoum rassemblera des documents sur les constructions scolaires réalisées en Afrique et ailleurs, stimulera l'étude des problèmes dans ce domaine, assurera la diffusion de documents et des résultats de ces études au profit des pays africains, encouragera

la formation d'organismes de développement chargés d'élaborer des programmes de construction scolaires et leur fournira une aide technique.

25. Trois nouveaux projets concernant l'enseignement secondaire financé par le Fonds spécial, seront mis en route en 1965-1966 en Ethiopie, au Sierra Leone et en Tanzanie.

26. Le Centre régional pour la documentation et la recherche pédagogiques en Afrique continuera de fournir de la documentation aux pays du continent. Il assurera la diffusion des résultats de certaines études spécialisées sur les programmes scolaires et notamment de ceux qu'a fourni l'enquête menée en 1964 sur l'enseignement des sciences dans les établissements d'enseignement secondaire. Des études analogues seront faites en 1965 sur l'amélioration des programmes scolaires et des méthodes d'enseignement, en particulier des méthodes d'enseignement de la lecture et de l'écriture et d'enseignement des langues; on visera dans le choix du véhicule d'enseignement, à remplacer progressivement certaines langues africaines par d'autres ou par des langues non africaines de large diffusion. Le Centre collaborera avec le Centre sous régional d'Ibadan qui va absorber le National Center for Research and Production in Adult Education pour devenir en Afrique de l'ouest le principal centre de recherche et d'études expérimentales et critiques sur l'éducation des adultes.

27. Conformément aux recommandations de la Réunion d'experts sur l'adaptation des programmes de l'enseignement secondaire général qui s'est tenue à Tananarive en juillet 1962, et à la suite d'une réunion de consultants sur les programmes scolaires qui s'est tenue en 1964 au Centre régional pour la documentation et la recherche pédagogique, un comité africain d'experts des programmes scolaires sera créé en 1965. Ce comité travaillera en collaboration avec les divers centres de documentation et de recherche qui se consacrent à la réforme des programmes et il aidera à coordonner leurs activités.

28. L'Unesco poursuivra l'application du programme de bourses accordées au titre d'une fondation créée par le Gouvernement suédois pour l'amélioration échelonnée sur cinq ans, des moyens d'éducation féminine en Afrique et la formation de spécialistes de l'éducation des adultes. Des projets financés par la même source seront entrepris dans trois pays: construction et administration d'une école de formation féminine au Sierra Leone, création d'une école secondaire de filles avec internat en Tanzanie; octroi de bourses d'enseignement secondaire pour les écolières ghanéennes; envoi de trois professeurs de sciences et fourniture de matériel scientifique à trois écoles secondaires de filles au Ghana.